

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

12 juin 2026

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 12 juin 2026

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Jean-Emmanuel ALLOIN
- Madame Arlette BAILLOT
- Monsieur Charles-Henri BERNARD
- Monsieur Jérôme BERTRAND
- Monsieur Nicolas BONNET
- Monsieur Jérémie BRÉAUD
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur François-Noël BUFFET
- Monsieur Serge DELAIGUE
- Madame Messaouda EL FALOSSI
- Madame Laurence FAUTRA
- Madame Nathalie FRIER
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Estelle JELLAD
- Madame Zémorda KHELIFI
- Madame Isabelle MAINAND
- Monsieur Jean-Michel MOREY
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Julien SMATI
- Madame Elma SOURD
- Monsieur Patrice VERCHÈRE

Membre de droit :

- Monsieur Antoine GUÉRIN, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Stéphane GOUZEC, directeur départemental et métropolitain
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Lieutenant-colonel hors classe Adrien LEBEAU
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Commandant Franck JACQUIER
- Adjudant-chef Antoine FAYOLLE
- Madame Marie JOUTZ

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 12 juin 2026

Ordre du jour

	Page
Installation du conseil d'administration du service départemental métropolitain d'incendie et de secours.....	5
Election du président du conseil d'administration	8
Composition du bureau du conseil d'administration du SDMIS (fixation du nombre de membres) et élection des membres du bureau.....	13
Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) du SDMIS	32
Information relative aux élus du conseil d'administration et aux représentants de l'administration appelés à siéger au sein des commissions propres au SDMIS : commission des achats adaptés et commission de réforme des matériels ..	36
R/26 – 06-1/01Délégation accordée au bureau du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion.....	44
R/26 – 06-1/02Délégation accordée au président du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion	44
R/26 – 06-1/03Indemnités de fonction du président et des vice-présidentes ou vice-présidents	45

Conseil d'administration

Vendredi 12 juin 2026

*(La séance est ouverte à 14 heures 38 sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Je salue les élus présents, membres du Conseil d'administration, tant ceux de la métropole de Lyon que ceux du département du Rhône et ceux représentant les EPCI et communes du Rhône.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance qui nous permettra d'élire le nouveau ou la nouvelle présidente du conseil d'administration du SDMIS.

Quelques mots très rapides pour ouvrir cette séance puisque s'achève mon mandat de présidente du conseil d'administration de ce très bel établissement public que j'ai eu l'honneur de présider pendant six ans, six années intenses marquées par la crise Covid au cours de laquelle les sapeurs-pompiers ont été en première ligne pour les centres de vaccination notamment.

Un mandat marqué par le poids du bail emphytéotique administratif, par un contexte budgétaire très difficile, je n'ai cessé de l'évoquer lors des conseils d'administration et quasiment depuis six ans.

Malgré ces contraintes, cet établissement public a tenu le cap, il a réussi à réaliser des avancées concrètes sur plusieurs terrains, plus de 17 M€ qui ont été ajoutés par les différentes collectivités, les différents financeurs, et je tiens à saluer M. le président du département, Christophe GUILLOTEAU, notamment.

Je tiens également à souligner les 11 M€ d'investissement dans les nouvelles casernes comme Saint-Symphorien-d'Ozon, Villié-Morgon, Tarare, Quincieux, et une grande rénovation qui a eu lieu à Villeurbanne.

Je souligne également tout ce qui est relatif au dialogue social, au recrutement, à la signature d'un protocole d'accord en février 2025, avec 2,5 M€ de mesures.

Cela me permet de saluer les organisations syndicales, je les remercie pour la qualité du dialogue social durant ces six ans. Cela n'a pas toujours été simple entre nous mais chacun avait ses contraintes. Nous avons toujours essayé d'aller dans le sens les uns des autres. En tout cas, je vous remercie pour les échanges qui ont été riches et fructueux.

Également, quatre plans d'action structurants pour l'avenir au cours de ce mandat :

- le plan d'action sur la transition écologique qui nous a permis d'avancer sur ce sujet ;
- le plan d'action égalité femme/homme qui est devenu le plan d'action de lutte contre les discriminations ;
- le plan d'action pour le volontariat qui nous a permis d'avancer, notamment sur le logement des sapeurs-pompiers ;
- une forte progression du nombre de sapeurs-pompiers volontaires puisque nous sommes passés de 4 400 à 5 600 au cours du mandat précédent.

Avec l'équipe de direction, nous avons porté la voix de l'établissement avec force sur les contraintes que rencontre notre établissement et que rencontrent bon nombre d'établissements publics de service d'incendie et de secours, notamment au sein du Beauvau de

la sécurité civile. Monsieur le sénateur, je vous remercie pour votre investissement sur ce sujet au niveau national.

Nous avons poursuivi la modernisation opérationnelle de notre établissement sur des sujets relatifs au SUAP. Nous avons mis en place les gestes supplémentaires de secours pour les victimes, pour améliorer leur prise en charge. Nous avons travaillé sur la mise en œuvre de NexSIS, nous avons également actualisé notre SACR, le schéma d'analyse et de couverture des risques.

Je quitte cette présidence avec la conviction d'avoir agi au sein d'un collectif appartenant à un bureau composé de six élus. Nous n'avons cessé d'agir avec un intérêt commun, l'intérêt général.

Je souhaite remercier du fond du cœur les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires, les personnels administratifs, techniques et spécialisés de cet établissement qui en font la force.

Je souhaite remercier très chaleureusement notre directeur contrôleur général, Stéphane GOUZEC, qui s'est investi très fortement depuis son arrivée au mois d'août dernier, il y a quasiment un an, mais j'ai l'impression que cela fait dix ans qu'il est à la tête de cet établissement tant il a fait, tant il a réalisé de choses, tant il s'est rendu sur le terrain. Je crois qu'il vient tout juste de terminer sa tournée des 100 casernes de notre établissement.

Je tiens également à remercier les élus qui ont fait partie de ce conseil d'administration dans le précédent mandat, les nouveaux élus pour leur futur investissement, et puis les partenaires dont quelques-uns sont ici, l'UDMSP notamment.

Je quitte la présidence de ce SDMIS avec une reconnaissance profonde et une fierté de ce que cela m'a

personnellement apporté. J'invite le doyen de cette assemblée à venir s'installer à ma place, je vais m'installer parmi vous.

(Monsieur DELAIGUE, doyen d'âge, prend la présidence.)

Installation du conseil d'administration du service départemental métropolitain d'incendie et de secours

M. DELAIGUE.- Mesdames, messieurs, bonjour.

Nous allons procéder à l'installation du conseil d'administration, j'appellerai chaque titulaire et chaque suppléant par collège. Je vous prie de signaler votre présence à l'appel de votre nom.

(M. DELAIGUE procède à l'appel.)

Le quorum est acquis puisque nous sommes 22 sur 22. Nous pouvons continuer.

Je rappelle qu'en application de la délibération du conseil d'administration du SDMIS du 19 décembre 2025, et conformément à l'arrêté de la présidente du conseil d'administration du SDMIS du 19 décembre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil d'administration du SDMIS, notre assemblée délibérante compte 22 sièges de titulaires et 22 sièges de suppléants répartis à raison de :

- 14 sièges de titulaires et 14 sièges de suppléants pour la métropole de Lyon ;
- 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants pour le département du Rhône ;
- 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants pour les communes et les EPCI du département du Rhône,
 - dont 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants pour les communes du département du Rhône,

- dont 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département du Rhône.

Les représentants du département du Rhône, désignés en juillet 2021, conservent leur mandat au conseil d'administration jusqu'aux prochaines élections départementales, sauf nouvelles désignations de la part du conseil départemental.

Ainsi, en application des dispositions du CGCT fixant les modalités d'élection des membres du conseil d'administration :

- la métropole de Lyon a, par délibération du 22 avril 2026, procédé à la désignation de ses 14 représentants titulaires et de ses 14 représentants suppléants ;
- le département du Rhône a, par délibération du 1^{er} juillet 2021, procédé à la désignation de ses 3 représentants titulaires et de ses 3 représentants suppléants ;
- les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants des communes et EPCI du département du Rhône, ont été élus le 19 mai 2026.

Je rappelle aussi que le CGCT prévoit que le préfet ou son représentant assiste de plein droit aux séances du conseil d'administration : M. Antoine GUERIN, préfet délégué pour la défense et la sécurité, représente aujourd'hui M. Etienne GUYOT, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône.

Assistent également aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative :

- le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, le contrôleur général Stéphane GOUZEC ;

- la médecin-chef du SDMIS, la médecin de classe exceptionnelle Naïma BALADI, qui est excusée aujourd'hui ;

En qualité de membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) :

- un sapeur-pompier professionnel officier, le lieutenant de 1^{re} classe Jonathan PACCAUD, avec son suppléant, le lieutenant hors classe Adrien LEBEAU ;

- un sapeur-pompier professionnel non-officier, l'adjudant-chef Franck CHENAL, avec son suppléant, le sergent-chef Valentin VIOLET ;

- un sapeur-pompier volontaire officier, le commandant Franck JACQUIER, avec son suppléant, le capitaine Roberto DIAZ ;

- un sapeur-pompier volontaire non officier, l'adjudant-chef Antoine FAYOLLE, avec son suppléant, le sergent Aymeric SIMON ;

- un représentant des fonctionnaires territoriaux du SDMIS n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, Marie JOUTZ, avec sa suppléante, Christelle GRONDIN ;

- le président de l'union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers, Patrick ROBERJOT (il n'est pas là) ;

- le référent mixité et lutte contre les discriminations, le lieutenant-colonel Jérôme BELLERET ;

- le référent sûreté et sécurité, le lieutenant-colonel Sébastien PONTET.

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, :

- de prendre acte de la désignation des représentants de la métropole de Lyon, des représentants du département du Rhône et de

l'élection des représentants des communes et EPCI du département du Rhône au conseil d'administration du SDMIS ;

- de déclarer installé dans ses fonctions, à compter de ce jour, 12 juin 2026, le conseil d'administration du SDMIS.

Je vous remercie.

Élection du président du conseil d'administration

M. DELAIGUE.- Nous allons maintenant procéder à l'élection du président.

1) L'article L.1424-74 du CGCT prévoit que :

« Le président du conseil d'administration est élu à la majorité absolue des suffrages par les membres du conseil d'administration parmi les représentants du département du Rhône et de la métropole de Lyon. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge. »

2) Élection

2.1 Constitution du bureau de vote :

Outre le doyen d'âge, président du bureau de vote, je propose la désignation d'un assesseur et d'un secrétaire ; pour le rôle de l'assesseur, je vous suggère Mme Claire PEIGNÉ, doyenne d'âge après moi, et pour le secrétaire, je vous suggère la plus jeune de l'assemblée, Mme Estelle JELLAD, qui veilleront au bon déroulement de l'élection et à son dépouillement.

Madame PEIGNÉ et madame JELLAD, je vous invite à rejoindre le bureau de vote.

2.2 Mode de scrutin :

Tel qu'il est prévu à l'article L.3121-15 du CGCT, les votes auront lieu à bulletin secret pour l'élection du président du conseil d'administration.

Je précise que l'urne sera portée vers chacun des élus par l'assesseur à l'appel de leur nom par le secrétaire de séance.

2.3 Candidatures :

Je rappelle que les candidats doivent être issus du collège du département du Rhône ou de la métropole de Lyon mais que les trois collèges votent.

Qui est candidat ?

Monsieur BUFFET.- Monsieur le doyen, président de séance, j'ai le plaisir de proposer la candidature aux fonctions de président de M. Serge DELAIGUE.

Monsieur DELAIGUE.- Merci, monsieur François-Noël BUFFET.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Il n'y en a pas.)*

Avant de procéder à l'élection, permettez-moi de présenter les motivations qui sous-tendent ma candidature.

Mesdames et messieurs les représentants de la métropole de Lyon, mesdames et messieurs les représentants du département du Rhône, mesdames et messieurs les représentants des communes et EPCI du département du Rhône,

Le service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon (SDMIS) a été créé le 1^{er} janvier 2015, à la même date que la création de la Métropole de Lyon, aux côtés du nouveau département du Rhône.

Le législateur a souhaité qu'un établissement public unique exerce ses missions d'incendie et de secours au service d'un territoire commun à ces deux collectivités territoriales, représentant plus de 1,9 million d'habitants.

Le SDMIS est au cœur de notre modèle de sécurité civile, les enjeux auxquels il doit faire face depuis toujours, au quotidien comme dans les situations exceptionnelles, sont considérables.

Le SDMIS, c'est plus de 100 000 opérations de secours par an, près de 300 par jour, une toutes les cinq minutes.

Si notre établissement public a toujours été reconnu comme l'un des tout premiers de France pour la qualité et la performance de son action, c'est d'abord bien sûr grâce aux femmes et aux hommes qui le composent, mais aussi grâce à la volonté politique des autorités de gouvernance de leur donner les moyens de réaliser leurs missions de service public dans les meilleures conditions, au bénéfice des victimes et de nos concitoyens.

Le mandat qui s'achève laisse le SDMIS dans une situation financière critique, nul ne peut l'ignorer.

Je souhaite, à travers ma candidature, et avec vous, mesdames et messieurs les élus du conseil d'administration, d'une part, préparer l'avenir du SDMIS, d'autre part, relever les défis opérationnels, humains, matériels et financiers qui se posent à lui.

Je vous remercie.

Nous allons procéder maintenant à l'élection du président à bulletin secret.

(Mme JELLAD procède à l'appel des élus)

(Il est procédé au vote.)

(Mme PEIGNÉ procède au dépouillement.)

Résultat du vote

Bulletin blanc : 2

La candidature de Serge DELAIGUE recueille 20 suffrages

Monsieur DELAIGUE.- Je déclare élu Serge DELAIGUE.

(Applaudissements)

Madame KHELIFI.- Monsieur le président, c'est à vous que je m'adresse désormais, je voulais vous adresser tout d'abord nos félicitations républicaines. Je souhaite une mandature enrichissante, constructive, au service des habitants de la métropole et du département.

Comme je l'indiquais dans mon propos introductif, la situation financière du SDMIS est fragile. Elle reste marquée par un certain nombre d'éléments que j'ai évoqués tout à l'heure. Je souhaitais rappeler que cette situation appelle à une gestion rigoureuse et transparente. J'insiste sur le mot « transparente ».

Elle appelle à continuer les recherches d'économies comme cela a été fait, diversifier les financements externes et poursuivre les négociations et les discussions établies avec CDC Habitat pour réduire le poids de la dette et du bail emphytéotique administratif qui pèse pour plus de la moitié de l'endettement de notre établissement.

Je m'adresse à vous spécifiquement, monsieur le président, avant que nous élisions le bureau et que nous continuions cette élection, parce que la gouvernance de notre établissement public doit rester exemplaire et la prévention des conflits d'intérêts constituer une exigence légale et morale essentielle.

Il importe donc d'être particulièrement vigilant sur les dossiers sensibles tels que le BEA, la dette, les marchés publics, afin d'éviter toute confusion apparente des rôles ou de concentration excessive des pouvoirs là où, auparavant, on pouvait être partie en tant

que technicien et où, aujourd'hui, il peut y avoir un risque de conflit d'intérêts étant le juge.

Les préoccupations ont été exprimées par un certain nombre de personnels de l'établissement. Avec votre élection, cette double étiquette que vous avez d'ancien directeur opérationnel de longue date et de président soulève des questions légitimes, monsieur le président, sur la concentration des pouvoirs, sur la distinction nécessaire entre le passé et la nouvelle gouvernance, ainsi que sur les risques de conflit d'intérêts.

Cette situation incarne une continuité forte avec certes des atouts que vous avez, monsieur le président, mais aussi des passifs suite à des choix effectués durant vos 23 ans de direction.

Véronique SARSELLI a construit une partie de sa campagne sur votre expertise, c'était écrit mot pour mot dans un communiqué de presse. Ses engagements impliquaient une augmentation des contributions des collectivités, avec une augmentation très forte et très massive des effectifs notamment, choix que je regrette qu'il soit fait dans la précipitation d'une campagne électorale puisqu'il peut peser particulièrement sur les petites communes représentées ici par le biais de maires ou d'adjoints, et elles sont déjà soumises à de très fortes contraintes budgétaires, de la part de l'État notamment.

Dans ce contexte, je souhaite que vous continuiez à travailler dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile. Hier, le ministre de l'intérieur nous a promis que ces travaux continueraient et que l'on verrait l'élaboration d'une grande loi, avec des perspectives nationales importantes. Je souhaite que vous continuiez ce travail considérable qui a été accompli précédemment.

Je vous invite à placer la soutenabilité financière de notre établissement, la transparence et l'exemplarité déontologique au cœur de votre action, monsieur le président.

Le SDMIS n'appartient à personne, il appartient aux habitants du Rhône et de la métropole de Lyon. Je reste, bien évidemment, à votre disposition pour assurer une transmission complète et loyale des dossiers en cours. Je resterai dans la constructivité, non pas dans l'opposition bête et méchante, mais dans une opposition fructueuse, constructive, tout comme vous au service des habitants de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

Je vous remercie.

Monsieur DELAIGUE.- Merci. Je prends acte de vos propos. Je vais continuer l'ordre du jour pour installer le Conseil d'administration, le bureau et les commissions parce que j'ai besoin d'une équipe autour de moi.

Je vous laisse libre de vous exprimer tel que vous l'avez fait, je poursuis avec la mise en place du bureau.

Composition du bureau du conseil d'administration du SDMIS (fixation du nombre de membres) et élection des membres du bureau

Selon de l'article L.1424-74 du CGCT :

« Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau, autres que le président, sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative, à la majorité absolue de ces derniers. Le premier et le troisième vice-présidents sont de sexe différent de celui du président.

Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les EPCI du département du Rhône ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des EPCI. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge (...). »

Comme je viens de l'énoncer, le bureau du conseil d'administration du SDMIS doit être composé a minima du président, et de trois vice-présidentes ou vice-présidents, auxquels je vous propose d'ajouter un membre supplémentaire, c'est-à-dire un président, trois vice-présidents et un membre, ce qui est totalement conforme à la réglementation.

Qui est contre l'ajout d'un membre supplémentaire ?

Madame KHELIFI.- Je suis surprise par cette proposition, la recommandation de la chambre régionale des comptes est que nous nous limitions à cinq.

Monsieur DELAIGUE.- Nous ne nous sommes pas bien compris. Sans délibérer, nous ne sommes que quatre. Je propose que nous délibérions pour que nous soyons cinq, alors qu'aujourd'hui vous étiez six, en infraction avec une recommandation de la chambre régionale des comptes.

La proposition est que nous soyons cinq, il faut un vote sur l'ajout d'un membre qui n'est pas de fait.

Monsieur GUILLOTEAU.- Nous pouvons voter à main levée.

Monsieur DELAIGUE.- Oui.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Election des membres du bureau

Monsieur DELAIGUE.- Je propose que Mme Claire PEIGNÉ et Mme Estelle JELLAD, dans les fonctions équivalentes à tout à l'heure, continuent de gérer le bureau de vote.

Le scrutin se déroulera à bulletin secret.

J'appelle à l'élection de la 1^{ère} vice-présidente :

Qui est candidate ?

Je vous propose la candidature de Mme Messaouda EL FALOUSSI.

Nous allons procéder maintenant à l'élection de la 1^{ère} vice-présidente à bulletin secret.

(Mme JELLAD procède à l'appel des élus)

(Il est procédé au vote.)

(Mme PEIGNÉ procède au dépouillement.)

Résultat du vote

Bulletin blanc : 2

La candidature de Mme Messaouda EL FALOUSSI recueille 20 suffrages. Madame EL FALOUSSI, je vous déclare élu 1^{ère} vice-présidente du SDMIS. Félicitations !

(Applaudissements)

Vous nous rejoignez. Je vous propose de vous placer à côté du directeur.

Nous allons procéder à l'élection d'un 2^{ème} vice-président au scrutin secret.

Qui est candidat ?

Monsieur VERCHERE.- Je propose la candidature de M. Christophe GUILLOTEAU, président du conseil départemental.

Monsieur DELAIGUE.- Nous allons procéder maintenant au vote à bulletin secret.

(Mme JELLAD procède à l'appel des élus)

(Il est procédé au vote.)

(Mme PEIGNÉ procède au dépouillement.)

Résultat du vote

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

La candidature de M. Christophe GUILLOTEAU recueille 20 suffrages. Félicitations !

(Applaudissements)

Monsieur DELAIGUE.- J'appelle à l'élection d'une 3^{ème} vice-présidente.

Je propose, dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L.1424-74 du CGCT précité, que cette vice-présidente soit élue parmi les maires représentant les communes et EPCI du département du Rhône.

Qui est candidate ?

Je vous propose la candidature de Mme Claire PEIGNÉ.

Nous allons procéder maintenant au vote à bulletin secret.

(Mme JELLAD procède à l'appel des élus)

(Il est procédé au vote.)

(Mme PEIGNÉ procède au dépouillement.)

Résultat du vote

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

La candidature de Mme Claire PEIGNÉ recueille 22 suffrages. Félicitations !

(Applaudissements)

Monsieur DELAIGUE.- J'appelle à l'élection d'un membre supplémentaire du bureau, je vous propose de conserver le même bureau de vote que pour les vice-présidents.

Qui est candidat ?

Je vous propose la candidature de M. Jean-Emmanuel ALLOIN.

Nous allons procéder maintenant au vote à bulletin secret.

(Mme JELLAD procède à l'appel des élus)

(Il est procédé au vote.)

(Mme PEIGNÉ procède au dépouillement.)

Résultat du vote

Bulletin blanc : 2

Bulletin nul : 0

La candidature de M. Jean-Emmanuel ALLOIN recueille 20 suffrages. Jean-Emmanuel ALLOIN est élu membre du bureau. Félicitations !

(Applaudissements)

Monsieur DELAIGUE.- Je confirme la composition du bureau du conseil d'administration du SDMIS :

- Serge DELAIGUE, président
- Messaouda EL FALOUSSI, 1^{ère} vice-présidente
- Christophe GUILLOTEAU, vice-président
- Claire PEIGNÉ, vice-présidente
- Jean-Emmanuel ALLOIN, membre

et le déclare installé.

Félicitations !

(Applaudissements)

Avant de poursuivre notre ordre du jour, après l'élection du bureau, de façon à l'associer à mon propos, je souhaite vous partager déclaration qui ne sera pas un programme pour le mandat mais une orientation pour que les administrateurs aient des éléments clés de référence.

Ensuite, je demanderai aux membres du bureau de s'exprimer s'ils ont quelque chose à dire, puis à M. le préfet et M. le ministre s'ils le souhaitent.

Chers collègues, au nom des membres du bureau du conseil d'administration, et en mon nom personnel, je vous remercie de la confiance que vous venez de nous accorder.

Je souhaite également remercier la présidente de la Métropole de Lyon, Véronique SARSELLI, et le président du département du Rhône, Christophe GUILLOTEAU, pour leur confiance et leur soutien.

Il nous appartient dès maintenant de travailler ensemble pour relever les défis qui sont devant nous.

Le défi opérationnel d'abord.

C'est la réalisation de nos missions de service public au quotidien et dans les situations complexes d'ampleur ou exceptionnelles.

Au quotidien, ce sont plus de 100 000 opérations de secours, près de 300 par jour, dont, je le rappelle :

- 81 % de nos interventions sont des missions de secours et soins d'urgence aux personnes et aide médicale urgente ;
- 8 % d'accidents de la circulation ;
- 6 % d'incendies ;
- 5 % d'opérations diverses.

La réponse exceptionnelle, ce sont :

- les risques technologiques et industriels dont 42 sites Seveso ;
- les risques liés au transport, réseau ferré, lignes de métro, autoroutes, tunnels routiers, transport fluvial, aéroports ;
- les risques liés aux bâtiments et ouvrages d'art dont plus de 5 000 établissements recevant du public et 14 immeubles de grande hauteur ;

- les risques liés au patrimoine culturel avec le centre historique de Lyon qui est classé au patrimoine mondial de l'humanité ;
- les risques naturels ;
- les risques climatiques ;
- les risques sanitaires ;
- les risques sociétaux ;

- les risques liés à la menace terroriste sur plusieurs sites de type conventionnel ou NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimiques). Il est certain que les tensions internationales ne feront pas diminuer la pression dans ce domaine.

Le schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR) arrêté par la préfète du Rhône le 4 juillet 2024 est la clé de voûte de l'analyse de ces risques et détermine la réponse opérationnelle apportée par le SDMIS pour y faire face.

Permettez-moi à ce propos, monsieur le préfet, de vous renouveler mon intention d'entretenir des relations étroites avec les services de l'État.

Dans un monde très incertain aux risques multiples et protéiformes, le SDMIS doit plus que jamais demeurer un service public résilient, en capacité de participer également à la résilience des territoires et des populations. Vous l'avez compris, c'est la mission.

Ensuite, le défi humain.

Près de 6 800 personnels, femmes et hommes, composent et font vivre le SDMIS 365 jours sur 365, 24 heures sur 24 : 1 316 sapeurs-pompiers professionnels, 5 200 sapeurs-pompiers volontaires, 350 personnels techniques, administratifs et spécialisés, 1 100 jeunes sapeurs-pompiers. L'humain est la force vive de notre

établissement et répond présent, quels que soient le danger et les circonstances.

Je n'oublie pas les accidents dramatiques qui ont endeuillé et profondément marqué l'histoire du corps départemental et métropolitain au fil des années et des époques :

- la catastrophe de Saint-Jean le 13 novembre 1930, où 19 sapeurs-pompiers de Lyon sont morts ;

- la catastrophe de Feyzin le 4 janvier 1966 où 7 sapeurs-pompiers de Lyon, 4 de Vienne et 7 personnels de la raffinerie sont morts ;

- plus récemment, les décès dans les opérations du lieutenant Bernard PAULETTO en 2001, de l'adjudant Stéphane ABBES le 28 février 2008, du lieutenant Didier BRISOTTO en 2014, et le décès hors opération de l'adjudant Fabien BROUILLET en 2019 et de l'adjudant-chef Jean-Paul ACCOLAS en 2021.

J'ai aussi une pensée pour l'adjudant de sapeur-pompier professionnel Christophe GERARDIN, décédé le 29 avril dernier, et pour le caporal de sapeur-pompier volontaire Alex DUPUY, âgé de 20 ans, qui a perdu la vie dans un dramatique accident de la route la semaine dernière et dont les obsèques ont eu lieu ce matin même.

Je pense enfin à celles et ceux qui ont été blessés, qui ont souffert et qui ont été victimes d'agression. La sécurité et la santé des sapeurs-pompiers sont une priorité absolue.

La complémentarité entre les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires, pierre angulaire de notre modèle de sécurité civile, doit être préservée et renforcée. Nous devons veiller à soutenir notre volontariat et à lui donner les moyens de continuer à réaliser environ 50 % de la réponse opérationnelle.

Dans le cadre de la reconnaissance que nous portons à l'ensemble de nos personnels, je vous informe que je rencontrerai, le mercredi 8 juillet prochain, avec le directeur et ses équipes, les représentants des organisations syndicales du SDMIS et les représentants des sapeurs-pompiers volontaires. J'en profite pour tous les saluer et je les remercie de leur présence.

Le défi des moyens matériels également.

Une opération de secours se prépare, s'anticipe. Elle nécessite :

- des intervenants formés, disponibles, dotés d'équipement de protection individuelle : je rappelle que par mission, le directeur sera amené à faire engager des gens et leur faire prendre des risques calculés. Ils doivent donc être protégés, c'est une obligation ;

- des locaux adaptés ;

- des outils informatiques et numériques de réception des appels et d'envoi des secours performants, interopérables, avec nos partenaires de la santé notamment. Je rappelle les 81 % d'interventions en lien avec eux.

Il conviendrait de reprendre un rythme et un niveau d'investissement permettant de relever ce défi.

Enfin, le défi budgétaire et financier.

Le SDMIS est au bord de la rupture en matière financière. Sans action de nos financeurs, nous ne serons plus en capacité d'assurer toutes nos missions dans des conditions satisfaisantes.

Je vous invite à vous référer au rapport d'orientations budgétaires du 6 février 2026 qui, en conclusion, est très explicite, je cite : « *La prospective budgétaire pluriannuelle laisse apparaître un*

besoin de financement du SDMIS de l'ordre de 20 M€ afin de retrouver un équilibre budgétaire pérenne. »

Ce défi est immense mais nous devons regarder devant nous, avec tous nos financeurs pour préparer l'avenir.

Pour relever tous ces défis, vous pourrez compter sur l'engagement et la détermination des élus du bureau du conseil d'administration, tout comme nous aurons besoin de votre présence assidue et de votre participation active dans nos commissions et nos instances.

Je vous remercie, et maintenant, au travail !

(Applaudissements)

Madame la 1^{ère} vice-présidente, avez-vous un mot à dire ?

Madame EL FALOUSSI.- Je crois que l'essentiel a été dit, monsieur le président. Merci pour votre confiance.

Je voudrais juste remercier les sapeurs-pompiers, vous faites de l'humain le centre de vos actions. Je partage ces valeurs. L'humain est au centre de mes préoccupations également. C'est avec honneur et beaucoup d'humilité que j'occuperai ce poste de 1^{ère} vice-présidente. Je vous adresse un grand merci à tous, au personnel également pour cette belle organisation.

Je voudrais quand même remercier Mme KHELIFI pour les six années passées ici et féliciter M. le président.

Monsieur DELAIGUE.- Merci.

Monsieur le président du conseil départemental du Rhône et vice-président du SDMIS, vous avez la parole.

Monsieur GUILLOTEAU.- Merci, monsieur le président. Je voulais vous féliciter et féliciter mes autres collègues du bureau.

Je voudrais ici témoigner de ce qu'est le soutien indéfectible depuis de nombreuses années d'un élu pour l'ensemble des sapeurs-pompiers.

Monsieur le président, nous nous connaissons bien, je vous ai connu jeune lieutenant-colonel, colonel, contrôleur général et aujourd'hui président. Je voudrais aussi saluer l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels qui sont ici et votre voisin, le contrôleur général GOUZEC.

Aujourd'hui, nous sommes devant une forme d'exigence de vérité, celle qui vous conduira à faire fonctionner le SDNIS, cette structure si particulière en France, la seule sous cette forme, qui a vu avec la loi MAPTAM la séparation du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Je parle sous le contrôle du sénateur, nous sommes tous les deux ceux qui ont permis que ce soit un seul bloc. Nous nous sommes heurtés à ce qui avait été prévu dans le texte, cette séparation, mais, objectivement, nous avons bien fait. Aujourd'hui, avec l'ensemble des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels, volontaires et personnels administratifs, nous avons le SDNIS parmi les plus performants de France.

Nous sommes face à une responsabilité collective, avec de la clarté, de la confiance et peut-être faut-il remettre un peu de cohérence. Je rappellerai que le département du Rhône, dans cette aventure ancienne, n'a pas forcément été bien traité, malgré les 30 M€ que le département du Rhône met, dont les 7 M€ mis par les communes, ce qui fait que les contribuables du Rhône paient deux fois.

Je suis désolé de vous dire que le département du Rhône n'a rien eu, voté sous l'ancienne mandature. Tout ce qui a été fait, c'étaient des coups partis avant : Tarare et d'autres.

Il a fallu négocier de haute lutte pour que l'on accomplisse les travaux à Saint-Martin-en-Haut, et qu'on lance l'opération de Belleville-en-Beaujolais. C'est même pire pour eux parce que les contribuables paieront trois fois à travers l'intercommunalité, la commune et le département.

Nous y sommes arrivés, merci à vous, monsieur le contrôleur général, d'avoir accepté ce montage. C'était une première dans le département mais si l'on n'avait pas pris les choses en main, elles auraient été extrêmement différentes.

Je voudrais quand même rappeler que si le dernier budget a été voté, c'est parce que nous avons souhaité qu'il le soit, mais il l'a été par un maximum d'abstentions. Il était hors de question que le SDMIS ne fonctionne pas. Si nous l'avions souhaité, nous rejetions le budget.

Je rappelle que ce budget est insincère et qu'il vous faudra, monsieur le président, en faire l'audit, vous ne pouvez pas faire autrement, sinon je crains que la chambre régionale des comptes le fasse et les choses seront différentes.

Faire des prévisions de vente qui ne sont pas imaginables par la Métropole, nous sommes face à une difficulté budgétaire.

Pour conclure, je voudrais m'adresser à vous, madame l'ancienne présidente. L'article d'hier n'était pas utile. Votre post de ce matin n'était pas utile. Vos propos de tout à l'heure n'étaient pas utiles. Parler de conflit d'intérêts, ce n'était pas utile.

Vous avez parlé des difficultés que cela peut représenter pour certains sapeurs-pompiers, j'ai entendu aussi beaucoup qui étaient très contents de la proposition d'avoir l'ancien directeur comme président.

Il faut laisser le temps au temps. Il y a eu des élections, cela s'appelle la démocratie et il faut l'accepter. Pour les aigreur

d'estomac, il y a les pharmaciens, les urnes sont la différence des pharmaciens.

Durant toutes ces années, vous avez excessivement maltraité le SDMIS. Sous votre mandat, nous avons juste eu trois contrôleurs généraux, les grèves les plus importantes et les rajouts qu'ont dû faire les collectivités pour faire en sorte que le SDMIS fonctionne.

Alors, un peu de modestie. Quand on parle de quelqu'un qui veut être acteur de la démocratie, être un acteur constructif, on commence déjà par voter pour ses collègues.

Merci madame, merci à vous tous.

Monsieur DELAIGUE.- Merci. Madame Claire PEIGNÉ ?

Madame PEIGNÉ.- Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser toutes mes félicitations, ainsi qu'aux membres du bureau. Je souhaite saluer l'ensemble des membres du conseil d'administration, les remercier pour leur confiance.

Je souhaite saluer, bien évidemment, les sapeurs-pompiers présents ainsi que l'ensemble du personnel administratif.

Monsieur le président, vous avez rappelé les quatre défis (opérationnel, humain, moyens matériels, budgétaire et financier). Bien sûr, je m'engage au sein de ce conseil d'administration, en ma qualité de vice-présidente, à travailler avec l'ensemble des acteurs pour relever ces quatre défis.

Je me permets, en tant que maire et membre du conseil d'administration depuis 2020, de porter la voix particulière des maires du Rhône et de la métropole de Lyon parce que, comme vient de le souligner M. le président du conseil départemental, les mairies, les communes participent au fonctionnement et au financement des actions du SDMIS, mais ce n'est pas un engagement financier que nos communes regrettent parce que chaque maire, chaque élu, chaque habitant est bien conscient

de l'engagement, de la valeur, de la responsabilité de chacun des sapeurs-pompiers, et en particulier dans nos communes rurales.

Je souhaite simplement, sans vouloir être trop longue, parler aussi des sapeurs-pompiers volontaires qui sont importants, de nos jeunes sapeurs-pompiers, parler aussi de la protection de nos sapeurs-pompiers en intervention. Il y a des questions et vous les connaissez mieux que moi, M. le ministre les connaît aussi. Nous devons nous réinterroger collectivement sur les dispositifs de sécurité civile au niveau de notre pays.

Je vous remercie de votre confiance et de l'organisation de cette séance.

Monsieur DELAIGUE.- Merci, madame la vice-présidente. Je propose à Jean-Emmanuel ALLOIN de clore pour les élus.

Monsieur ALLOIN.- Merci, monsieur le président. Je tenais aussi à vous apporter toutes mes félicitations. C'est avec beaucoup d'humilité et une grande émotion que j'intègre ce conseil d'administration. Je suis profondément honoré et flatté de rejoindre cette institution qui incarne l'engagement, le courage, le dévouement, au service de nos concitoyens. Dans notre ville de Décines-Charpieu, nous avons pu assister, voici un mois, à une très grande intervention, je ne peux que m'incliner devant ce courage et ce professionnalisme.

Au-delà de cette fonction, c'est aussi une conviction personnelle qui m'anime. Je suis profondément attaché à notre république et à ses valeurs, et servir même modestement cette institution aussi noble qu'elle soit, celle des sapeurs-pompiers, est pour moi un immense privilège.

Je m'engage dans cette responsabilité avec beaucoup d'humilité, d'exigence, un profond respect pour toutes celles et ceux qui chaque jour risquent leur vie pour protéger la nôtre. Merci.

Monsieur DELAIGUE.- Merci. Je vous propose, monsieur le préfet, de nous donner votre point de vue.

Préfet GUERIN.- Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les membres du bureau, mesdames et messieurs les élus, monsieur le directeur, mesdames et messieurs les représentants des personnels,

C'est un moment très important pour cet établissement. Je mesure le privilège d'être présent à cette séance et je vous remercie de me donner la parole quelques instants.

Je voudrais tout d'abord saluer Mme Zémorda KHELIFI pour sa présidence pendant six ans à la tête de cet établissement, pour son engagement.

Au nom du préfet de région, M. Etienne GUYOT, qui est en déplacement en Suisse, qui ne pouvait être présent à ce conseil d'administration, je voudrais, monsieur le président, vous adresser mes très sincères félicitations et tous mes vœux de réussite dans cette mission exigeante.

Je voudrais très simplement faire passer quelques messages, dire que cet établissement est exceptionnel. C'est un des premiers SDIS de France. C'est un établissement très singulier, avec deux donneurs d'ordre, deux départements, en tout cas deux financeurs, et le préfet qui est le responsable opérationnel.

Évidemment, l'État est extrêmement attaché à ce que ce magnifique établissement qui est à la tête des SDIS conserve ses spécificités, avec des missions qu'il assure de manière remarquable, avec une excellence qui le caractérise, une efficacité. Cet établissement n'est pas comme les autres. Nous sommes attachés à ce que cette singularité soit préservée.

En juillet 2024, vous l'avez rappelé, monsieur le président, un document important, le schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR) a été adopté. Ce n'est pas un document de planification abstrait, c'est une feuille de route opérationnelle. Pour nous, l'État, qui sommes responsables de l'engagement opérationnel du service, il est important que ce document soit mis en œuvre.

Il prévoyait des effectifs supplémentaires, une quarantaine, parce qu'il y a des enjeux. Je ne reviens pas sur ce que vous avez dit, monsieur le président, vous l'avez parfaitement résumé. Nous sommes dans un territoire dont la population augmente. Il y a des risques particulièrement importants et il est essentiel pour moi que ce SACR, qui a été adopté après une analyse très approfondie, puisse être mis en œuvre.

Je tiens à dire que je fais confiance aux élus pour trouver des solutions financières.

Monsieur le président, vous avez été directeur de cet établissement, vous avez aussi pris le temps, au niveau national, d'apporter votre contribution à des enjeux très importants. Je pense notamment aux dispositifs mis en œuvre en matière de lutte contre le terrorisme, des prises en charge de risque et, dans vos fonctions aujourd'hui de président de cet établissement exceptionnel qu'est le SDMIS, je suis sûr que vous saurez apporter aussi, au niveau national, une contribution qui sera utile pour la sécurité civile.

Bien entendu, vous saurez aussi, je le pense, conduire un dialogue social de qualité parce qu'il n'y a pas de grande structure sans dialogue social de qualité. Quoi qu'il en soit, je formule le souhait qu'il soit le plus positif possible.

Je vous renouvelle tous mes vœux de réussite dans cette mission.

Monsieur DELAIGUE.- Merci beaucoup, monsieur le préfet, de votre propos. Monsieur le ministre, souhaitez-vous nous apporter un éclairage ?

Monsieur BUFFET.- Monsieur le préfet a pratiquement tout dit !

Monsieur le Président, je voulais d'abord vous féliciter pour votre élection et celle du bureau, avec le point particulier que vous allez occuper des fonctions au sein de cette organisation que vous n'avez jamais occupées et vous allez devoir faire fonctionner l'ensemble du dispositif dans la fonction qui est la vôtre.

Je me suis intéressé à la sécurité civile de façon plus approfondie quand je suis arrivé au ministère de l'Intérieur, en décembre 2024 jusqu'à octobre 2025. Une procédure avait déjà été engagée, qui était la volonté de réformer le dispositif avec sa particularité d'avoir une organisation bicéphale, à la fois locale et nationale.

La démarche du Beauvau de la sécurité civile a été menée pendant toute la période de janvier à juillet 2025, date à laquelle nous avons remis un rapport au ministère de l'intérieur qui faisait le résumé de l'ensemble des démarches menées, avec un constat de satisfaction vis-à-vis des sapeurs-pompiers professionnels mais aussi des volontaires dont l'engagement est encore assez intense et important. Il convient d'ailleurs de veiller à ce qu'il continue, parce que c'est essentiel.

Constat également que l'engagement est permanent et déterminé quels que soient les moments vécus. J'ai quelques souvenirs notamment d'incendies dans le sud de la France, en Bretagne, qui traduisent la nécessité de repenser très vite maintenant les périodes d'intervention parce que le changement climatique, ce n'est pas simplement une déclaration de principe, c'est une réalité de terrain. Les sapeurs-pompiers le connaissent par cœur, l'appréhendent par cœur, ils savent que nous devons, au niveau national, nous réadapter.

À telle enseigne que la question de l'intervention aérienne se pose, la question du changement de canadair à l'horizon 2030.

C'est aussi un engagement déterminé mais qui fait face à des moments difficiles pour nos sapeurs-pompiers, à savoir la violence dont ils sont l'objet. Dès lors qu'ils portent l'uniforme, ils ne sont plus à l'abri des agressions qui viennent un peu de partout. Je ne dis pas qu'elles sont généralisées mais elles sont réelles. Dans la mission qui est la nôtre et la mission de porter secours, d'aider son prochain, la violence est présente. C'est quand même extrêmement effrayant. J'ai en mémoire, et je crois que cela restera gravé chez moi, une agression voici un an par un chauffeur fou, dopé.

Deuxième point important, celui des capacités financières des départements pour faire face à leurs engagements. Il est nécessaire de revoir, peut-être à l'échéance du prochain budget, les aides financières. Plusieurs pistes ont été évoquées dans le Beauvau de la sécurité civile, notamment la fameuse taxe sur les assurances. Il faudra bien que l'État, avec les collectivités, apporte cette réponse, même si un effort a été fait pour le budget 2025, préparé en 2024. Il faut assurer maintenant la pérennité du financement des service d'incendie et de secours.

Dernier point qui pour moi est important, et singulièrement pour notre organisme, c'est la formation. Il y a une formation exceptionnelle adapté aux spécialités NRBC et autre, qui fait que sur le plan national, nous sommes reconnus, identifiés.

Merci et bon courage, monsieur le président, avec vos équipes.

Monsieur DELAIGUE.- Merci, monsieur le ministre, monsieur le préfet. Il nous a semblé important de donner cet éclairage. Nous ne sommes pas seuls dans notre coin, juste sur la sécurité du

quotidien. Il y a la sécurité sur les événements exceptionnels et l'insertion dans un dispositif national.

Ce sont les collectivités locales avec l'État, c'est intégré. C'est une compétence partagée, c'est un point très important.

Merci de vos interventions.

Il nous reste à traiter une partie technique et l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, la dernière élection à bulletin secret.

Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) du SDMIS

Je rappelle que la CAO du SDMIS est chargée d'attribuer les marchés publics de notre établissement, passés selon une procédure formalisée.

La CAO est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, c'est-à-dire le président du conseil d'administration ou une personne désignée par lui.

Elle comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus par le conseil d'administration parmi ses membres, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

S'agissant de la présidence de la CAO, je désigne Mme Messaouda EL FALOUSSI qui sera habilitée à signer les marchés de l'établissement en vertu de la délégation de fonctions qui lui sera accordée, et Mme Claire PEIGNÉ comme suppléante. Cette désignation fera l'objet d'un arrêté pris par mes soins.

Il revient maintenant au conseil d'administration de procéder à l'élection des dix membres de la CAO (cinq titulaires, cinq suppléants).

Je propose de constituer le même bureau de vote que tout à l'heure, avec Claire PEIGNÉ et Estelle JELLAD.

Une liste a été constituée et a été communiquée, nous l'appellerons la liste Isabelle MAINAND puisque c'est la première titulaire.

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Isabelle MAINAND	Mme Blandine FREYER
M. Jean-Jacques BRUN	Mme Martine PUBLIÉ
Mme Elma SOURD	Mme Houria BENACEUR
M. Julien SMATI	M. Pascal DUREAU
Mme Claude GOY	Mme Evelyne GEOFFRAY

Y a-t-il une autre liste de candidats ?

Il est possible de présenter une liste incomplète, et l'attribution des sièges se fera à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage.

Madame KHELIFI.- Je profite de ma prise de parole pour répondre, puisque j'ai été directement interpellée. Je souhaite remercier M. le sénateur pour sa prise de hauteur par rapport à d'autres interventions et sa qualité.

J'aimerais répondre à M. GUILLOTEAU qui m'a interpellée directement pour faire état notamment de l'insincérité du budget précédent. Je crois, monsieur le président, que vous portez le bilan de ma mandature, vous étiez dans le bureau du conseil d'administration, vous n'avez jamais fait la moindre remarque sur ce budget, sauf en fin de mandat puisque des élections approchaient et cette posture était, à mon sens, purement opportuniste.

Vois avez exprimé une opposition à ce budget en conseil d'administration du mois de mars. Je regrette ces querelles que vous créez, monsieur le vice-président, cet établissement public mérite beaucoup mieux que les divisions et que de souffler sur les braises, ce que vous faites systématiquement. Cela n'a jamais rien apporté de bon.

Diviser, opposer, vous savez faire, vous l'avez fait avec les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires pendant le mandat précédent. Vous le faites en pointant l'insincérité du budget. Vous le faites en exposant les posts. Je peux encore dire ce que je souhaite, que ce soit dans la presse ou sur les réseaux sociaux, je suis encore libre de mon expression. La démocratie, c'est aussi s'exprimer librement.

Je n'ai pas maltraité le SDMIS, c'est vous qui le maltraitez avec vos divisions, vos querelles qui, je trouve, sont largement inutiles pour cet établissement qui mérite beaucoup mieux.

Je reviens sur les 30 M€ de financement que vous versez, monsieur le vice-président, c'est le financement du SDIS de la Nièvre où il y a 200 000 habitants. Si vous deviez financer à la hauteur d'un département de 500 000 habitants, vous mettriez au moins le double.

Si vous n'êtes pas content de cet établissement que vous financez à hauteur de 30 M€, demandez la séparation puisque vous l'avez exprimé tout à l'heure, vous étiez contre la loi MAPTAM. Vous salissez le travail des équipes en pointant le budget comme insincère, ce sont elles qui l'ont constitué, les équipes du département et du SDMIS, et c'est dommage.

Monsieur DELAIGUE.- S'il vous plaît, j'étais en train d'organiser une élection pour la CAO, essayons de respecter l'ordre du jour. Vous interviendrez mais nous étions en train de faire une élection.

Mme KHELIFI.- Je souhaite déposer une liste pour la CAO. Je souhaite rappeler quelques éléments du mandat précédent. Nous avons aussi laissé de la place à l'opposition. J'ai exprimé mes préoccupations en début d'instance, je souhaite être présente avec d'autres personnes au sein de cette CAO parce qu'il faut préserver la pluralité des voix pour assurer une gouvernance équilibrée, indépendante et exemplaire. Je trouverais logique que l'opposition de la métropole soit présente, comme c'est le cas d'ailleurs à la métropole de Lyon.

Ce service départemental n'est pas exclusif de la majorité, c'est dans l'intérêt général de l'établissement qui est aussi représenté à travers ses membres. Merci.

Monsieur DELAIGUE.- Merci. Je vous propose tout simplement d'appliquer la loi, toute la loi, rien que la loi. Une liste complète a été déposée, vous pouvez parfaitement déposer une liste complète ou incomplète, la règle de répartition des sièges s'appliquera. Le vote le déterminera. Il n'y a rien de plus démocratique que ce dispositif prévu par la loi.

Avez-vous une liste à proposer ?

Madame KHELIFI.- Tout à fait.

En titulaires, Zemorda KHELIFI, Jérôme BERTRAND, et en suppléants, Lucie VACHER et Gilbert-Luc DEVINAZ.

Monsieur DELAIGUE.- D'accord.

Nous avons deux listes : une liste complète de cinq titulaires et cinq suppléants, qui s'appellera liste Isabelle MAINAND, et une liste de deux titulaires et deux suppléants qui s'appellera liste Zemorda KHELIFI.

Le scrutin est ouvert, nous passons au vote. Le panachage entre les listes est interdit.

(Mme JELLAD procède à l'appel des élus)

(Il est procédé au vote.)

(Mme PEIGNÉ procède au dépouillement.)

Résultat du vote

Nombre de voix : 22

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 22

Liste MAINAND : 20

Liste KHELIFI : 2

Soit une attribution de 4 sièges pour la liste MAINAND et l'attribution au plus fort reste, 1 siège pour la liste MAINAND. La liste MAINAND a 5 sièges, la liste KHELIFI n'a pas de siège.

Je félicite la liste MAINAND.

(Applaudissements)

Information relative aux élus du conseil d'administration et aux représentants de l'administration appelés à siéger au sein des commissions propres au SDMIS : commission des achats adaptés et commission de réforme des matériels

Monsieur DELAIGUE.- Il n'y a pas d'obligation stricte de donner toutes les désignations dans les commissions, mais cela a toujours été fait, cela paraît être une procédure pertinente de donner les désignations qui relèvent du président du SDMIS.

J'irai assez vite, il y a beaucoup de noms. S'il y a des remarques, on les fera à la fin et on pourra toujours faire évoluer les désignations si besoin.

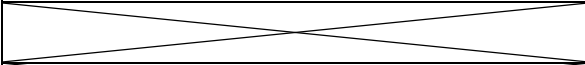
Commission des achats adaptés (CAA)

C'est une commission qui n'est pas obligatoire mais qui est une bonne pratique et qui existe depuis longtemps.

Présidence :

Titulaire	Suppléant
Mme Messaouda EL FALOUSSI	Mme Claire PEIGNÉ

Membres :

Titulaire	Suppléant
Colonelle hors classe Laetitia DIDIER	Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET
Mme Maud MASSARDIER-BELLEVRAS	M. Alain PIERRE
	Mme Carine ROCHER
	Mme Céline TALBOT

Commission de réforme des matériels du SDMIS

La proposition est la suivante :

Président	Membres
M. Christophe GUILLOTEAU	M. Patrice VERCHERE
	M. Serge DELAIGUE

Comité social territorial (CST)

Sont désignés membres du CST :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Emmanuel ALLOIN	M. Olivier ARAUJO
Mme Messaouda EL FALOUSSI	Mme Maryll GUILLOTEAU
M. Jean-Jacques BRUN	Mme Martine PUBLIÉ
Mme Claire PEIGNÉ	M. Serge DELAIGUE
Contrôleur général Stéphane GOUEZEC M	Lieutenant-colonel Dominique DREVET
Colonelle hors-classe Laetitia DIDIER	Madame Magalie CHARDIN
Colonel hors-classe Lionel CHABERT	Lieutenant-colonel Sébastien PONTET
Mme Maud MASSARDIER- BELLEVRAS	Méd.classe excep. Naïma BALADI

Est désigné président du CST :

- M. Jean-Emmanuel ALLOIN

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Emmanuel ALLOIN, la présidence du CST sera assurée par :

- Mme Messaouda EL FALOUSSI ;
- M. Jean-Jacques BRUN,
- Mme Claire PEIGNÉ.

La particularité est que les huit premiers élus cités doivent se retrouver au CST et à la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail.

Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (FS SSCT)

Sont désignés membres de la FS SSCT :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Emmanuel ALLOIN	M. Olivier ARAUJO
Mme Messaouda EL FALOUSSI	Mme Maryll GUILLOTEAU
M. Jean-Jacques BRUN	Mme Martine PUBLIÉ
Mme Claire PEIGNÉ	M. Serge DELAIGUE
Contrôleur général Stéphane GUEZEC	Lieutenant-colonel Dominique DREVET
Colonelle hors-classe Laetitia DIDIER	Madame Magalie CHARDIN
Colonel hors-classe Lionel CHABERT	Lieutenant-colonel Sébastien PONTET
Mme Maud MASSARDIER- BELLEVRAS	Méd.classe excep. Naïma BALADI

Est désigné président du CST :

- M. Jean-Emmanuel ALLOIN

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Emmanuel ALLOIN, la présidence du CST sera assurée par :

- Mme Messaouda EL FALOUSSI ;
- M. Jean-Jacques BRUN,
- Mme Claire PEIGNÉ.

Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)

La chef de file des sapeurs-pompiers volontaires sera Claire PEIGNÉ, en tant que vice-présidente.

Sont désignés membres du CCDSPV :

Titulaire	Suppléant
Mme Claire PEIGNÉ	M. Olivier ARAUJO
Mme Messaouda EL FALOUSSI	Mme Maryll GUILLOTEAU
M. Jean-Jacques BRUN	Mme Martine PUBLIÉ
M. Serge DELAIGUE	M. Jean-Emmanuel ALLOIN
M. Patrice VERCHERE	Méd.classe excep. Naïma BALADI
Contrôleur général Stéphane GOUZEC	Lieutenant-colonel Dominique DREVET
Colonelle hors-classe Laetitia DIDIER	Madame Magalie CHARDIN
Colonel hors-classe Lionel CHABERT	Lieutenant-colonel Sébastien PONTET

Le président du conseil d'administration du SDNIS est de droit le président du CCDSPV.

En cas d'absence ou d'empêchement du président du conseil d'administration du SDNIS, la présidence du CCDSPV sera assurée par :

- Mme Claire PEIGNÉ
- Mme Messaouda EL FALOUSSI
- M. Jean-Jacques BRUN

Dans les faits, je ne viendrai pas, Mme PEIGNÉ sera présidente, mais pour respecter la loi, je me dois d'être présent.

Commissions administratives paritaires des sapeurs-pompiers professionnels officiers (catégories A et B)

Sont désignés membres de la CAP SPP A :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Emmanuel ALLOIN	M. Olivier ARAUJO
Mme Messaouda EL FALOUSSI	Mme Maryll GUILLOTEAU
M. Jean-Jacques BRUN	Mme Martine PUBLIÉ
Préfet ou son représentant	

Est désigné président de la CAP SPP A :

- M. Jean-Emmanuel ALLOIN

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Emmanuel ALLOIN, la présidence de la CAP SPP A sera assurée par :

- Mme Messaouda EL FALOUSSI
- M. Jean-Jacques BRUN

Sont désignés membres de la CAP SPP B :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Emmanuel ALLOIN	M. Olivier ARAUJO
Mme Messaouda EL FALOUSSI	Mme Maryll GUILLOTEAU
M. Jean-Jacques BRUN	Mme Martine PUBLIÉ
Préfet ou son représentant	-

Est désigné président de la CAP SPP B :

- M. Jean-Emmanuel ALLOIN

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Emmanuel ALLOIN, la présidence de la CAP SPP B sera assurée par :

- Mme Messaouda EL FALOUSSI
- M. Jean-Jacques BRUN

Commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers (catégorie C)

Sont désignés membres de la CAP SPP C :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Emmanuel ALLOIN	M. Olivier ARAUJO
Mme Messaouda EL FALOUSSI	Mme Maryll GUILLOTEAU
M. Jean-Jacques BRUN	Mme Martine PUBLIÉ
Mme Claire PEIGNÉ	M. Serge DELAIGUE

M. Nicolas BONNET	M. Lionel CLARINI
Mme Estelle JELLAD	Mme Virginie POULAIN
M. Julien SMATI	M. Pascal DUREAU
Mme Isabelle MAINAND	Mme Blandine FREYER

Est désigné président de la CAP SPP C :

- M. Jean-Emmanuel ALLOIN

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Emmanuel ALLOIN, la présidence de la CAP SPP C sera assurée par :

- Mme Messaouda EL FALOUSSI
- M. Jean-Jacques BRUN
- Mme Claire PEIGNÉ

Commissions administratives paritaires des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) de catégorie A, B et C

Sont désignés membres des 3 CAP PATS (catégorie A, B et C) :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Emmanuel ALLOIN	M. Olivier ARAUJO
Mme Messaouda EL FALOUSSI	Mme Maryll GUILLOTEAU
M. Jean-Jacques BRUN	Mme Martine PUBLIÉ
Mme Claire PEIGNÉ	M. Serge DELAIGUE

Est désigné président des 3 CAP PATS :

- M. Jean-Emmanuel ALLOIN

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Emmanuel ALLOIN, la présidence des CAP PATS sera assurée par :

- Mme Messaouda EL FALOUSSI
- M. Jean-Jacques BRUN

- Mme Claire PEIGNÉ

Commission consultative paritaire (CCP)

Sont désignés membres de la CCP :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Emmanuel ALLOIN	M. Olivier ARAUJO
Mme Messaouda EL FALOUSSI	Mme Maryll GUILLOTEAU
M. Jean-Jacques BRUN	Mme Martine PUBLIÉ

Est désigné président de la CCP :

- M. Jean-Emmanuel ALLOIN

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Emmanuel ALLOIN, la présidence de la CCP sera assurée par :

- Mme Messaouda EL FALOUSSI
- M. Jean-Jacques BRUN

Conseil médical départemental – formation plénière (CDG69)

Sont désignés, pour siéger au conseil médical départemental-formation plénière :

Titulaire	Suppléant
Mme Claire PEIGNÉ	Mme Karine BERGER
	M. Jean-Jacques BRUN
Mme Messaouda EL FALOUSSI	M. Olivier ARAUJO
	Mme Maryll GUILLOTEAU

Moi-même, je siégerai dans une formation équivalente pour la métropole. Toutes les collectivités doivent désigner.

Conseil médical des sapeurs-pompiers volontaires

Sont désignés, pour siéger au conseil médical des sapeurs-pompiers volontaires :

Titulaire	Suppléant
Mme Claire PEIGNÉ	Mme Karine BERGER
	M. Jean-Louis LACROIX
M. Jean-Jacques BRUN	M. Olivier ARAUJO
	Mme Maryll GUILLOTEAU

S'il doit y avoir des évolutions, nous pourrions le faire.
C'est un simple arrêté.

R/26 – 06-1/01 Délégation accordée au bureau du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion

Monsieur DELAIGUE.- Nous renouvelons le dispositif qui était en place, il est conforme à la législation. Ce sont les dispositions habituelles, c'est-à-dire une délégation complète au bureau de ce que l'on a le droit de déléguer. Ce que l'on n'a pas le droit de déléguer, on ne le délègue pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre cette délégation ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

R/26 – 06-1/02 Délégation accordée au président du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion

Monsieur DELAIGUE.- La proposition est de maintenir un dispositif totalement équivalent à celui qui existe aujourd'hui, à savoir déléguer ce qu'il est possible de déléguer.

Nous passons au vote.

Qui est contre cette délégation ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

R/26 – 06-1/03 Indemnités de fonction du président et des vice-présidentes ou vice-présidents

Monsieur DELAIGUE.- Je vous propose de reconduire ce qui existe aujourd'hui.

Nous passons au vote.

Qui est contre? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Avant de conclure, est-ce que quelqu'un voudrait s'exprimer ? (*Non*) Je vous propose de clore la séance.

Monsieur le préfet, chers collègues, mesdames, messieurs, je vous remercie. Notre ordre du jour est épuisé.

Avant de lever la séance, je vous communique quelques dates qui vous seront rappelées par mail. Le prochain conseil d'administration aura lieu en préfecture le vendredi 10 juillet à 14 heures 30. Le SDMIS n'a pas eu de conseil d'administration entre les élections municipales et aujourd'hui, nous avons besoin de passer quelques dossiers. Nous indiquerons assez vite les dates des conseils d'administration d'octobre et de décembre qui ne sont pas encore déterminées aujourd'hui.

Des séances de présentation du SDMIS vous seront proposées le vendredi 19 juin 2026 à 14 heures et le mercredi 24 juin 2026 à 9 heures, sur le site état-major Lyon-Rabelais. Vous pourrez visiter le centre de traitement des alertes où 500 000 appels arrivent pour 100 000 opérations de secours. C'est le cerveau opérationnel.

Après ces deux séances, des créneaux pour des immersions en caserne vous seront également proposés durant le mois de juillet ainsi que des créneaux de présentation du site état-major de Saint-Priest, fin août/début septembre. C'est un site de 10 hectares. Il est tellement grand que des gens croient qu'il s'agit du siège.

Enfin, la journée départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers, organisée conjointement entre le SDMIS et l'union départementale et métropolitaine se tiendra le samedi 20 juin 2026, à partir de 9 heures 30, sur le site de l'École centrale de Lyon, à Écully.

S'il n'y a pas d'autres remarques, la séance est levée. Je vous remercie sincèrement de votre participation et de votre patience.

(La séance est levée à 16 heures 45.)

Serge DELAIGUE
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a stylized, looped flourish at the end.

